

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE COMPETENCE ENVIRONNEMENT

Entrée en vigueur au 31 décembre 2018

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » :

a) Développement agricole Haute Maurienne Vanoise

Le soutien aux structures collectives et aux organisations agricoles d'échelle intercommunale voire au-delà ;

Le soutien aux projets et actions bénéficiant aux acteurs agricoles du territoire de Haute Maurienne Vanoise.

b) Biodiversité

La création et la mise en œuvre d'outils d'observation de l'environnement à l'échelle du territoire.

c) Filière Bois-énergie

En partenariat avec les différents acteurs de la filière bois, dans le cadre de la valorisation et de l'exploitation du gisement forestier des communes membres et voisines, la mise en place, la conduite et la gestion d'une filière bois énergie aux fins de répondre aux besoins des chaufferies des équipements des Communes et Etablissements Publics, par appel de la ressource en bois disponible des Communes forestières.

d) Maîtrise énergétique

Les études et les actions visant à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de valorisation des énergies renouvelables ;

L'animation et le pilotage de procédures contractuelles comme le TEPOS ;

Le soutien ou l'accompagnement de tous les projets visant ces mêmes objectifs.

e) Activités de pleine nature

a. Sentiers de randonnée

L'inscription des itinéraires au PDIPR ainsi que leur balisage ;

La création, l'aménagement et la gestion des GR, GRP et autres sentiers de niveau 1 et 2, selon les critères de hiérarchisation du PDIPR, hors piste carrossable ;

La valorisation touristique des GR, GRP et autres itinéraires de niveau 1 et 2 selon les critères de hiérarchisation du PDIPR.

b. Les circuits d'interprétation du patrimoine

Les circuits d'interprétation du patrimoine, de rayonnement intercommunal localisés majoritairement en extérieur, proposant une médiation innovante et répondant aux objectifs des stratégies touristique et marketing de la destination. Les circuits concernés sont les suivants :

- « A la poursuite d'Hannibal », localisé à Val – Cenis Bramans
- « L'épopée de Bérolde de Saxe » localisé à Val – Cenis Sollières – Sardières
- « Le trésor de Landry », localisé à Val – Cenis Lanslevillard
- « La bergère du glacier », localisé à Bessans

c. VTT

La création, l'aménagement dont la mise en valeur touristique, la gestion et l'entretien des itinéraires et équipements dédiés à l'activité VTT du territoire.

d. Structures sportives

Le soutien aux structures sportives du territoire de rayonnement national.